Tel: 04.92.64.09.21 eMail:site04@orange.fr

3ème Trimestre 2018/2019.

Renouvellement de la carte de transport scolaire : Nous vous rappelons que le trimestre est payable d'avance Période d'encaissement :

Du Lundi 18 au Samedi 30 Mars 2019 avec la carte de l'élève sur laquelle la PHOTO EST OBLIGATOIRE

Pendant cette période les élèves ne sont pas contrôlés

<u>Les heures de bureau seront: 9h-12h et 13h 30-17h 30 du Lundi au Vendredi</u> Et les samedis 23 et 30 Mars de 9h à 12h

Les paiements par <u>chèque à l'ordre du Trésor Public</u> ou <u>par carte</u> <u>bancaire</u> se font au bureau. (Les paiements peuvent être envoyés par la poste, ne pas oublier de joindre la carte) Les paiements en espèces se font à la trésorerie de Les Mées

Aucune permanence ne sera assurée en Mairie

TARIF: 30 € par enfant

Ne pas oublier la carte de midi, pour les élèves concernés dont le tarif est de 30€ par enfant pour le 2ème Trimestre.

Les élèves ne renouvelant pas la carte doivent la rendre avant le 1^{er} Avril 2019. Faute de quoi le trimestre sera dû.

<u>Dès le Lundi 1^{er} Avril 2019 les cartes non réglées ou non tamponnées seront</u> relevées et les élèves seront refusés à la montée du car